



Brèves

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Roland Dorgelès (journaliste et écrivain français) a écrit : " Plus le temps passe, plus le souvenir risque de s'estomper : on nous oubliera, le temps inexorable fera son œuvre, les soldats mourront une seconde fois"... Et pourtant, cette année, de nombreux enfants contevillais, avec la Marseillaise au bout des lèvres, ont assisté à la commémoration de l'armistice de 1918 : une belle image pour les anciens combattants présents lors de la cérémonie.

TÉLÉTHON 2013

Saluons la générosité des Contevillais qui chaque année font progresser les dons. En effet, 2560 € ont été récoltés lors des différentes manifestations organisées dans le village par le comité des fêtes et l'AFR.

2013

CONCERT ORIGINAL POUR JP HARMONIE



A chaque concert, JP Harmonie ne cesse de nous étonner. Cette fois, c'est une cornemuse qui a complété l'ensemble et a enflammé le public au rythme des grands airs traditionnels écossais comme "Highland Cathedral" ou le magique "Amazing Grace".

Rendez-vous au mois de mai pour de nouvelles découvertes musicales !

CARTE D'IDENTITÉ : VALIDITÉ RALLONGÉE !

Depuis le 1^{er} janvier, la durée de validité de la CNI a été étendue de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Cette mesure concerne également les CNI délivrées depuis le 2 janvier 2004, à des personnes majeures et en cours de validité au 1^{er} janvier 2014. La prolongation est automatique et ne nécessite aucune démarche. En revanche, les CNI délivrées aux mineurs resteront valides 10 ans.



NAISSANCES

- JOUANISSON Rose, née le 24 novembre 2013
- BIRIEN Manon, née le 1^{er} décembre 2013
- BLOQUEL Sarah, née le 11 décembre 2013
- LEROY Maëlysa, née le 24 décembre 2013

DÉCÈS

- CHIRON Michel, décédé le 07 novembre 2013
- MARICOT Jacques, décédé le 06 janvier 2014
- BELLAHCENE Fathia, décédée le 16 janvier 2014

Etat civil

Mairie

Fleurissement CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les jurés du concours 2013 ont désigné les gagnants. Félicitations à tous ceux qui ont participé à ce concours et par la même occasion au fleurissement du village.

Mme Micheline Lecoq (1^{er} prix Maison avec jardin)
M. et Mme Gilles Denis (1^{er} prix Logement locatif)
Mme Pierrette Beau (1^{er} prix Balcons, fenêtres ou murs)
M. André Ganne et Mme Chantal Swertvaegher (1^{er} prix Fermes fleuries)
M. Eric Boilay - Auberge du Vieux Logis (1^{er} prix départemental des équipements touristiques)



Vie associative

LE PRESBYTÈRE AMÉNAGÉ POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS



La deuxième salle de classe créée lors de l'agrandissement de l'école accueillait jusqu'alors les activités de l'ADAC. Avec l'ouverture de classe en septembre dernier, il a fallu trouver une solution alternative et dans les moyens de la commune.

Le choix de faire quelques travaux de rénovation à l'intérieur du presbytère s'est très vite imposé. Au rez-de-chaussée, une cloison a donc été abattue afin d'agrandir l'espace et de permettre entre autres la pratique de la danse ou du

ping pong. Un nouveau revêtement de sol a été posé, l'isolation d'un des murs a été revue tout comme les radiateurs électriques.

Ces aménagements, d'un montant de 15000 €, ont permis de pallier aux besoins de l'ADAC, en espérant qu'un jour les activités des associations de la commune puissent bénéficier de locaux parfaitement adaptés. Mais cela dépend bien entendu de financements croisés, sur lesquels nous n'avons pas de pouvoirs de décision.

L'anecdote Contevillaise LE PRESBYTÈRE... TOUTE UNE HISTOIRE

En 1773, l'ancien presbytère de Conteville, bâti en forme d'équerre, dans un endroit aussi humide que malsain, menace de tomber en ruine. Il est alors démolí par le Curé de la Paroisse, Nicolas Leclerc, qui se charge alors de faire reconstruire à ses frais celui que nous voyons aujourd'hui. Il demanda et obtint le 3 octobre de la même année, l'autorisation des habitants pour prendre sur les biens communaux tous les matériaux nécessaires à l'élévation de cet édifice, qui malgré les outrages du temps, demeure aujourd'hui encore un des plus beaux bâtiment de la commune.



CONTEVILLE

info



L'année 2013 a laissé la place à 2014, que nous espérons pleine de solutions sur des dossiers imposés ou essentiels au bon développement de notre commune. Les nouveaux rythmes scolaires et leurs lots de difficultés, la station d'épuration, la création d'un espace dédié au développement des loisirs et des activités culturelles... sont autant de sujets que nous souhaitons tous voir se mettre en place dans les meilleures conditions possibles. Meilleurs vœux à toutes et à tous, que cette nouvelle année vous apporte santé et réussite dans vos projets.

Bien à vous
L'équipe municipale

Le mot de l'équipe

Agenda

Les foires à tout sur Conteville... à partir du mois d'avril

Samedi 8 mars
Concours de coïnée

Organisé par l'AFR au Foyer rural.

Dimanches 23 et 30 mars
Elections municipales

De 8h à 18h, salle annexe de la mairie.

Dimanche 13 avril
Foire à tout

Organisée par l'AFR au stade. 3 € le mètre.

Jeu 1^{er} mai à 16h
Concert de Printemps de JP Harmonie

Rendez-vous à l'église de Conteville à 16h.

Dimanche 25 mai
Elections européennes

De 8h à 18h, salle annexe de la mairie.

Samedi 7 juin
Tournoi de football vétérans

Toute la journée au stade avec restauration sur place.

Dimanche 15 juin
Foire à tout

Organisée par le comité des fêtes au stade. 3 € le mètre.

CONTEVILLE

Rédacteur en chef :
Martine Lecerf
Réalisation :
Mairie de Conteville
Imprimeur :
NOTA BENE - 06 15 14 45 67
www.communication-normandie.fr
En couverture :
Un nouvel arbre en l'honneur
des 50 ans du CCAL

Votre journal

Vie scolaire

LE CCAL FÊTE SES 50 ANS

Le 25 novembre dernier, l'école de Conteville a rendu hommage aux actions du CCAL (Comité Cantonal d'Actions Laïques), l'occasion pour les enfants de comprendre et d'appliquer les principes fondamentaux de la laïcité.

Depuis 50 ans, Conteville et d'autres communes du canton adhérentes du CCAL, participent aux différents événements culturels, sportifs et didactiques, organisés par le comité. Ainsi, l'objectif du CCAL est de compléter l'enseignement dispensé dans les écoles adhérentes. Il permet également des rencontres et des échanges entre les élèves et les enseignants de toutes les écoles du canton à travers la réalisation de projets communs dans tous les domaines disciplinaires de l'école primaire. Dans ce sens, journées sportives, parcours de débrouillardise, cross cantonal, fresques

artistiques, carnaval... mais aussi des activités plus scolaires avec le projet "eau et nature" en collaboration avec différents intervenants d'associations en rapport avec l'étude et le respect de l'environnement. Le CCAL, c'est aussi le prêt inter-écoles et la mutualisation d'ouvrages de littérature de cycle 3. Lors de la célébration du 50^{ème} anniversaire du Comité, toutes ces actions et tous ces projets ont été symbolisés par la plantation d'un arbre dans la cour de l'école... un arbre symbole de la contribution du CCAL à la rencontre et à l'enrichissement culturel et social des enfants.

HOMMAGE À MICHEL CHIRON, EMBLÈME DU TOURISME LOCAL

Michel Chiron, personnage emblématique du tourisme sur Conteville, nous a quittés le 7 novembre dernier. Saluons son travail remarquable dans la mise en place des aménagements touristiques sur la commune.

C'est en 1990 que tout a commencé. Après 6 mois de travaux, Michel Chiron ouvre le camping de Conteville avec 5 petits chalets. Le cadre, la tranquillité et le service apporté par Michel et son épouse, font de ce lieu de détente un joli succès.

En 1996, après la diminution du trafic sur la D 312 suite à la construction du Pont de Normandie, élus et commerçants décident de réagir et de mettre en place une nouvelle signalisation "Honfleur et Pont-Audemer par l'Estuaire". Michel Chiron participe activement à ce projet et à la promotion des sentiers de l'Estuaire.

Particulièrement investi dans la mise en place d'animations touristiques et passionné de ferromodélisme, Michel Chiron développe en parallèle une attraction qui émerveillera des centaines de visiteurs : Le fameux petit train de Conteville qui au fil des ans s'étendra sur plusieurs dizaines de mètres carrés.

Saluons donc la mémoire de Michel Chiron, qui aura participé à donner à Conteville la place qu'elle mérite sur la scène touristique cantonale.



Les sentiers de l'Estuaire et le petit train du camping, des loisirs chers à Michel Chiron

Elections

ELECTIONS MUNICIPALES : NOUVEAU MODE D'EMPLOI

Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014 et présentent de nouvelles particularités.

Même si Conteville n'est pas concernée par la parité au niveau de la constitution des listes, les règles du panachage se trouvent quant à elles modifiées... Coup de projecteur sur ce scrutin et ses nouveautés !

Dossier

ATTENTION, de nouvelles modalités sont en place

Conteville comptant moins de 1000 habitants, 15 conseillers municipaux seront élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. L'obligation de la parité femmes / hommes n'est pas requise. Les candidats peuvent se présenter individuellement ou par liste. Mais attention, cette année, les modalités de panachage sont toutefois différentes de celles appliquées lors des précédents scrutins. **Il n'est plus possible d'élire une personne qui ne s'est pas déclarée candidate à la sous-préfecture de Bernay.**

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste. Pour obtenir un siège au conseil municipal dès le premier tour, le candidat doit avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits. Un second tour est organisé pour les sièges restant à pourvoir : l'élection a lieu à la majorité relative et, en cas d'égalité du nombre des suffrages entre plusieurs candidats, l'élection est acquise pour le plus âgé.

MEMO

Vous pouvez vous présenter au bureau de vote de 8h à 18h. N'oubliez pas votre pièce d'identité, elle est désormais obligatoire pour voter, même dans les communes de moins de 1000 habitants comme Conteville.

Attention, les inscriptions manuscrites sur les bulletins de vote sont désormais réglementées et uniquement autorisées si vous souhaitez panacher les listes.

Les croix devant les noms des candidats se sont pas explicites et rendent également votre bulletin nul. Les annotations sur les bulletins se sont pas autorisées.

Si un bulletin comporte à la fois des candidats déclarés et non déclarés, seuls les suffrages exprimés en faveur des personnes qui ont été déclarées candidates sont comptés.



Panachage ou pas, comment ça marche ?

Le panachage des listes est toujours admis, mais écrire le nom d'une personne qui ne s'est pas portée candidate n'est pas pris en compte. Trois cas de figure sont possibles :

1

Une liste vous convient dans sa totalité. Déposez le bulletin correspondant sans y inscrire d'annotations.



2

Quelques noms de candidats ne vous conviennent pas. Vous pouvez les rayer et inscrire le nom de candidats appartenant à d'autres listes. Attention, le total des noms doit être inférieur ou égal à 15.



3

Seuls quelques noms de candidats vous conviennent sur les listes. Vous pouvez déposer plusieurs bulletins dans votre enveloppe, en prenant soin de rayer au préalable les noms qui ne vous conviennent pas. Attention, le total des noms doit être inférieur ou égal à 15.

